

ASSOCIATION RESEAU SORTIR DU NUCLEAIRE

Fédération

9 rue Dumenge
69317 Lyon Cedex 04

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration, le 7 mars 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

nicolas.guit@aequifi.fr - Tél : + 33 4 72 38 21 40

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon et inscrit
au Tableau de l'ordre des Experts-Comptables de Lyon

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre Association, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité moral et financier du Conseil d'administration arrêté le 5 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, le Conseil d'administration nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux adhérents appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par le conseil d'administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 08 juin 2020



Nicolas Guit
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION RESEAU SORTIR DU NUCLEAIRE
Fédération
9 rue Dumenge
69317 Lyon Cedex 04

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

nicolas.guit@aequifi.fr - Tél : + 33 4 72 38 21 40

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon et Inscrit
au Tableau de l'ordre des Experts-Comptables de Lyon

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L.612-5 code de commerce.

Fait à Villeurbanne, le 08 juin 2020



Nicolas Guit
Commissaire aux Comptes

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 295	5 220	75	85	- 10
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	68 583		68 583	45 833	22 750
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 760	6 760	0	0	
Autres immobilisations corporelles	25 425	23 217	2 208	1 513	695
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	42 131		42 131	42 131	
Créances rattachées à des participations	33 073		33 073	33 073	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 103	16 536	-15 433	1 103	- 16 536
TOTAL (I)	182 371	51 733	130 638	123 738	6 900
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	36 137	7 634	28 503	29 086	- 583
Avances et acomptes versés sur commandes	2 076		2 076	800	1 276
Clients et comptes rattachés	642		642	1 745	- 1 103
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	209		209	209	
. Personnel	697		697	1 667	- 970
. Organismes sociaux	2 701		2 701	2 654	47
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 907		4 907	3 609	1 298
. Autres	11 200		11 200	6 790	4 410
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	302 671		302 671	263 701	38 970
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	1 239		1 239	1 105	134
TOTAL (II)	362 481	7 634	354 847	311 366	43 481
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	544 852	59 367	485 485	435 105	50 380

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	100 000	100 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	185 381	191 348	- 5 967
Résultat de l'exercice	92 883	-5 967	98 850
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	378 264	285 381	92 883
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	10 000	39 172	- 29 172
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	10 000	39 172	- 29 172
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 467	17 922	- 5 455
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	24 209	27 096	- 2 887
. Organismes sociaux	41 936	45 412	- 3 476
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	9 416	9 206	210
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	9 192	10 916	- 1 724
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	97 221	110 552	- 13 331
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	485 485	435 105	50 380

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	29 484		29 484	39 483	- 9 999	-25,32
Production vendue biens	22 136		22 136	20 427	1 709	8,37
Production vendue services	909		909	1 067	- 158	-14,81
Chiffres d'affaires Nets	52 528		52 528	60 977	- 8 449	-13,86
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			12 800	2 500	10 300	412,00
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			13 816	25 952	- 12 136	-46,76
Autres produits			929 557	921 850	7 707	0,84
Total des produits d'exploitation (I)			1 008 701	1 011 278	- 2 577	-0,25
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			12 588	16 002	- 3 414	-21,33
Variation de stock (marchandises)			1 309	8 505	- 7 196	-84,61
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			255 355	289 924	- 34 569	-11,92
Impôts, taxes et versements assimilés			41 721	50 839	- 9 118	-17,94
Salaires et traitements			384 533	364 310	20 223	5,55
Charges sociales			175 163	192 663	- 17 500	-9,08
Dotations aux amortissements sur immobilisations			863	851	12	1,41
Dotations aux provisions sur immobilisations			16 536		16 536	N/S
Dotations aux provisions sur actif circulant			7 634	8 360	- 726	-8,68
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			44 495	47 285	- 2 790	-5,90
Total des charges d'exploitation (II)			940 198	978 739	- 38 541	-3,94
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			68 503	32 540	35 963	110,52
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			477	710	- 233	-32,82
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			477	710	- 233	-32,82
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées				7	- 7	-100
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)				7	- 7	-100
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			477	703	- 226	-32,15
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			68 981	33 243	35 738	107,51

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 186	- 8 186	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital	21 000	6 000	15 000	250,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	29 172	13 228	15 944	120,53
Total des produits exceptionnels (VII)	50 172	27 414	22 758	83,02
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 631	2 485	1 146	46,12
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	22 638	64 139	- 41 501	-64,70
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	26 269	66 624	- 40 355	-60,57
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	23 903	-39 210	63 113	160,96
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (i+iii+V+VII)	1 059 350	1 039 402	19 948	1,92
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	966 466	1 045 369	- 78 903	-7,55
RESULTAT NET	92 883	-5 967	98 850	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes 2020

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 485 485,01 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 92 883,32 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/03/2020 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
 - Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
 - Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Annexes 2020 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 182 371 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	51 129	22 750		73 879
Immobilisations corporelles	30 636	1 549		32 185
Immobilisations financières	76 308			76 308
TOTAL	158 072	24 299		182 371

Amortissements et provisions d'actif = 51 733 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 211	10		5 220
Immobilisations corporelles	29 123	853		29 976
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières		16 536		16 536
TOTAL	34 334	17 399		51 733

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	4 980	4 980	0	1 ans
Marques déposées et droits sur marques	315	240	75	Non amortiss.
Matériel spécifique manifestations	4 425	4 425	0	3 ans
Matériel de mesure radiologique	2 335	2 335	0	de 3 à 5 ans
Installations générales agencmt	1 145	855	290	10 ans
Matériel de bureau et informatique	24 280	22 361	1 919	de 2 à 5 ans
Avances sur immobilisations incorporelle	68 583	0	68 583	Non amortiss.
TOTAL	106 063	35 197	70 867	

Etat des créances = 55 772 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	34 176		34 176
Actif circulant & charges d'avance	21 596	21 596	
TOTAL	55 772	21 596	34 176

Provisions pour dépréciation = 7 634 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	8 360	7 634	8 360		7 634
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL	8 360	7 634	8 360		7 634

Produits à recevoir par postes du bilan = 8 500 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	8 500
Disponibilités	
TOTAL	8 500

Charges constatées d'avance = 1 239 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2020 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 10 000 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	39 172		29 172		10 000
TOTAL	39 172		29 172		10 000

Etat des dettes = 97 221 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	12 467	12 467		
Dettes fiscales & sociales	75 562	75 562		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	9 192	9 192		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	97 221	97 221		

Charges à payer par postes du bilan = 52 566 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	7 825
Dettes fiscales & sociales	43 241
Autres dettes	1 500
TOTAL	52 566

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 52 528 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	29 484	56,13 %
Ventes de produits finis	22 136	42,14 %
Produits des activités annexes	909	1,73 %
TOTAL	52 528	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes 2020 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 8 500 E

Produits à recevoir sur autres créances		Montant
	Produits à recevoir	8 500
	TOTAL	8 500

Charges constatées d'avance = 1 239 E

Charges constatées d'avance		Montant
	Charges externes constatées d'avance	1 239
	TOTAL	1 239

Charges à payer = 52 566 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés		Montant
	Fournisseurs, factures à recevoir	7 825
	TOTAL	7 825

Dettes fiscales et sociales		Montant
	Conges à payer	23 094
	Charges soc. sur congés à payer	13 136
	Uniformation formation continue à payer	6 955
	Fongecif/cdd à payer	56
	TOTAL	43 241

Autres dettes		Montant
	Charges à payer	1 500
	TOTAL	1 500